



Mercredi 11.01.12 | 45e année | No 1

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



A vous de jouer !

Le Conseil communal se partage la plume pour la rédaction des éditoriaux du Vivre la ville, ce qui fait qu'il m'appartient par le hasard de ce tournus collégial de vous souhaiter une excellente année 2012. Que la santé, le bonheur et le succès soient de la partie pour vous et vos proches!

Et comme il se doit, commençons par une bonne nouvelle.

Vous avez été exceptionnels avec un taux de tri des déchets, sans la taxe au sac, de l'ordre de 48%. Vous avez su utiliser à bon escient la déchetterie des Plaines-Roches, les écopoints de quartier et les conteneurs enterrés. Vos nombreux appels téléphoniques ont démontré une conscience citoyenne et un engagement environnemental au-dessus de la norme.

Avec la loi cantonale entrée en vigueur ce 1^{er} janvier, non seulement vous pourrez battre tous les records de tri et dépasser allègrement les 50% de la moyenne nationale mais en plus, vous pourrez réaliser des économies.

En effet en triant les déchets vous maintiendrez la taxe de base annuelle à un niveau raisonnable, 104 francs plus TVA et contrôlerez vous-même le nombre de sacs taxés à acquérir. Plus vous triez, moins vous achetez de sacs et donc moins vous déboursez. Et pour aller dans ce sens, les infrastructures y compris celles de la déchetterie sont à votre disposition, gratuitement.

Alors pour que l'année 2012 ne soit pas celle des vœux pieux, jouez le jeu, triez et contribuez ainsi à la protection de notre environnement et de votre porte-monnaie.

En route pour de nouveaux records!

Pascal Sandoz

Directeur des infrastructures et énergies



Une semaine après l'introduction de la taxe au sac, la Ville de Neuchâtel tire un premier bilan positif.

On passe au gris

Plusieurs sacs d'ordures ménagères noirs qui débordent des différents conteneurs de la commune: c'est ainsi que se présentait la situation au premier jour de l'introduction de la taxe au sac. Lors de sa première tournée, le Service de la voirie a fait preuve de tolérance. La Direction des infrastructures et énergies de la Ville de Neuchâtel tire un bilan positif une semaine après le passage aux sacs gris.

En décembre, la population a anticipé le changement de règlement en éliminant de grandes quantités de déchets. Aujourd'hui, la Voirie constate que les conteneurs enterrés sont moins remplis que pendant les Fêtes. Le

volume d'ordures dans la rue est aussi en diminution.

La déchetterie prise d'assaut

Les Fêtes n'ont pas épargné la déchetterie des Plaines-Roches. Cette dernière a enregistré une pointe de fréquentation à 712 véhicules le 27 décembre. Le bal de voitures ne désemplit pas en ce début d'année. Les différents points de collecte répartis sur le territoire communal ont aussi connu une forte affluence. Par ailleurs, les ménages avec un enfant jusqu'à 3 ans ont la possibilité de retirer des sacs gratuits auprès du Contrôle des habitants. Le service a déjà remis 283 lots de sacs gris.

Contrôles par pointage

«A l'heure actuelle, entre 3 et 5% des sacs ramassés en rue ou déposés dans les conteneurs enterrés ne sont pas conformes», indique la Direction des infrastructures et énergies. Ce faible taux démontre que les Neuchâtelois trient davantage. La Voirie va poursuivre la surveillance habituelle mise en place lors de l'installation des premiers conteneurs enterrés. Des contrôles par pointage seront régulièrement effectués. Tout déchet encombrant ou sac non taxé sera isolé et examiné pour retrouver son propriétaire. Ce dernier se verra facturer les frais de l'opération et écopera d'une amende. Renseignements sur www.2000neu.ch. (ak)



3

Le Service des parcs et promenades démarre sa campagne d'abattage d'arbres à partir du 23 janvier.



4

Durant son voyage en Chine, l'Écrivain s'est fait l'ambassadeur de l'exposition « Automates & Merveilles ».



5

Le Théâtre Tumulte présente jusqu'au 22 janvier à Serrières la pièce « Cabaret désobéissant ».

 **Ghielmetti**
Pompes funèbres
Écoute et discrétion au service des familles

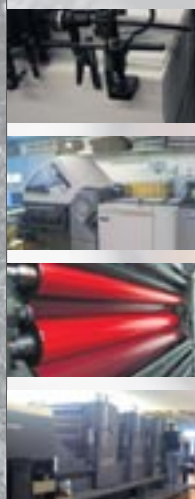
Prévoyance funéraire

Tél. 032 721 19 31
24 h sur 24

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch


imprimerie
messeiller sa



L'image
de votre entreprise
passe par notre
technique

Saint-Nicolas 11 • Case postale • 2006 Neuchâtel • Téléphone 032 725 12 96
Téléfax 032 724 19 37 • www.messeiller.ch • admin@messeiller.ch

Dans ce numéro

Parc naturel

Le Conseil général aura du pain sur la planche lundi prochain. Outre le rapport concernant la politique culturelle, il se prononcera sur un crédit de 152'000 francs pour étudier la faisabilité d'un parc naturel périurbain au nord de la ville.

Pages 8-9

Au pas!

De nouveaux aménagements ont vu le jour dans le quartier de la Maladière dans le cadre du chantier du futur campus Microcity. La rue Marie-de-Nemours, aux abords du collège de la Maladière, est notamment devenue une «zone de rencontre» à la mi-décembre. Rappel des règles en vigueur.

Page 10

Vœux des présidents

Le président du Conseil communal Alain Ribaux (PLR) et le président du Conseil général Thomas Facchinetti (PS) présentent leurs vœux aux habitants de Neuchâtel. Ils évoquent les enjeux de l'année 2012.



Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 18 janvier 2012.

La campagne d'abattage d'arbres 2012 concerne 38 spécimens en ville de Neuchâtel



Les équipes des Parcs et promenades entameront la campagne d'abattage 2012 à partir du 23 janvier.

A bas les robiniers

Quatorze robiniers encerclent la Saint-George School située à la rue Sainte-Hélène, à proximité du funiculaire de la Coudre. A quelques pas des arbres, un panneau indique que cette espèce figure sur la liste noire des plantes envahissantes. Marqués d'une croix rose, ils seront éliminés dans le cadre de la campagne d'abattage 2012. Les équipes du Service des parcs et promenades abattront 38 spécimens au total à compter du 23 janvier.

Outre les 14 végétaux de la Coudre, la liste compte également 5 autres robiniers au tennis du Mail. Ces 19 arbres seront abattus selon une méthode particulière. «Le robinier possède un système racinaire extrêmement envahissant. Avant d'abattre ces 19 spécimens, nous allons anneler leur tronc, c'est-à-dire enlever une bande d'écorce sur 90% de la circonférence du tronc. Cette opération affaiblira leurs racines», explique Eddy Macuglia, contre-maître aux Parcs et promenades. L'abattage de ces robiniers interviendra dans un an si l'annelage fonctionne correctement.

Trottoir abimé par des platanes

La campagne 2012 ne comprend pas seulement l'abattage de robiniers.

Dès le 23 janvier, onze platanes seront éliminés à la rue des Troncs à Serrières. Leurs racines ont provoqué des dégâts sur le trottoir et leur taille dépasse la limite réglementaire par rapport à la voie du chemin de fer. Ils seront rapidement remplacés par des arbres fruitiers. Durant les onze dernières années, la moyenne est de 69 arbres pour les abattages et de 92 arbres pour les plantations. Avec 38 végétaux inscrits sur la liste, la campagne 2012 n'est pas des plus conséquentes. «En règle générale, un arbre est planté pour chaque spécimen abattu», indique Jean-Marie Boillat, chef du service des Parcs et promenades. La liste d'abattage 2012 est disponible sur www.2000neu.ch.

L'année de la chauve-souris

Pro Natura a proclamé 2012, année de la chauve-souris. «Nous mettrons un accent tout particulier à la protection de ces mammifères durant la campagne», commente le chef du service. Des insectes ou de petits mammifères comme les chauve-souris ont peut-être élu domicile dans des arbres destinés à l'abattage. «Les érables, le hêtre et le saule pleureur de la liste 2012 sont susceptibles d'être habités», note Eddy Macuglia. Si des

animaux logent dans ces végétaux, les équipes des Parcs et promenades déménageront les locataires si nécessaire. Dans ce cas, la partie habitée est extraite et transportée dans un endroit sécurisé pour ne pas perturber les bêtes. «Nous attendons de voir si les animaux partent de leur plein gré avant de les déménager, car cette opération est coûteuse», ajoute le contre-maître.

Informers la population

Chaque année, le Service des parcs et promenades établit une liste d'arbres à abattre. A la suite de l'aval du Conseil communal, les arbres sont marqués d'une croix rose. Des panneaux sont installés au pied de leurs troncs pour informer la population. Ils expliquent notamment les raisons pour lesquelles l'arbre est abattu. La liste concerne exclusivement les végétaux qui se situent en dehors du domaine forestier et qui ne font pas partie d'un projet. Sur le territoire communal, l'abattage d'arbres sur le domaine privé doit faire l'objet d'une demande auprès des Parcs et promenades. (ak)

Renseignements auprès des Parcs et promenades par téléphone au 032 717 86 60.

L'exposition « Automates & Merveilles » réunit trois musées et trois villes

« La magie opère toujours »

L'un des trois automates Jaquet-Droz, conservé par le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (MAHN), est récemment rentré d'un séjour en Chine. Son transport a nécessité plus de six heures de préparation. Emballé dans deux boîtes en bois à double parois, l'Ecrivain a voyagé en avion jusqu'à Shanghai, puis Pékin. L'automate aux allures de garçonnet s'est produit à trois reprises devant des Chinois fascinés par sa mécanique. Accompagné de la conservatrice des arts appliqués du MAHN, il s'est fait l'ambassadeur de l'exposition « Automates & Merveilles » qui se déroulera du 28 avril au 30 septembre au MAHN, au Musée d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds et au Musée d'horlogerie - Château des Monts au Locle.

« En Suisse ou en Chine, la magie opère toujours », explique Caroline Junier, conservatrice des arts appliqués du MAHN, à propos des démonstrations de l'Ecrivain. Au moment de tremper sa plume dans l'encrier, les yeux et la tête de l'automate suivent son mouvement: il crée une parfaite illusion. Pierre Jaquet-Droz a commencé sa création en 1768. Son fils, Henri-Louis, et leur collaborateur et associé Jean-Frédéric Leschet ont également mis la main à la pâte. Entre 1775 et 1810, les pièces des Jaquet-Droz ont remporté un vif succès, notamment en Chine.

Retour sur le génie des Jaquet-Droz

Le MAHN conserve depuis 1909 trois automates Jaquet-Droz: l'Ecri-

vain, la Musicienne et le Dessinateur. « Nous souhaitons mettre sur pied une exposition qui porterait une vision contemporaine sur les archives des Jaquet-Droz », indique la conservatrice des arts appliqués. En 2008, le Musée et l'Université de Neuchâtel ont formulé une demande auprès du fonds national pour mener des recherches sur ce thème. Deux doctorantes et une collaboratrice scientifique planchent depuis plus de deux ans sur l'œuvre des Jaquet-Droz. Dans le canton de Neuchâtel, trois musées conservent certaines de leurs pièces. Le Musée d'horlogerie du Locle abrite de nombreux objets miniatures, celui de La Chaux-de-Fonds possède des pendules à musique et le MAHN détient les automates. Chacun des trois sites développera une exposition autour de la spécificité de ses collections Jaquet-Droz.

Pas qu'une illusion

Pendant les cinq mois que dure l'exposition, les trois automates historiques seront répartis sur les trois sites. Le Dessinateur partira au Locle, la Musicienne posera son petit orgue à



Créé par Pierre Jaquet-Droz, l'Ecrivain a séjourné en Chine en décembre dernier.

La Chaux-de-Fonds et l'Ecrivain, lui, restera à Neuchâtel. L'exposition du MAHN s'articulera autour du XVIII^e siècle. Le musée a prévu sept salles dans lesquelles le visiteur découvrira le rôle des automates de l'époque des Jaquet-Droz à aujourd'hui. « L'au-

tomate était une pièce d'illusion, mais également un outil scientifique permettant de comprendre le mouvement et la médecine en générale », commente Caroline Junier. Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu samedi 28 avril à 15 heures au MAHN. Jusqu'à cette date, les démonstrations publiques des trois automates ont lieu selon l'horaire habituel, le premier dimanche de chaque mois à 14, 15 et 16 heures au MAHN.

Sauvegarde du patrimoine horloger

L'Association « Automates & Merveilles » a vu le jour à l'occasion de l'exposition homonyme. Son but consiste à sauvegarder et à mettre en valeur le patrimoine horloger dans le canton de Neuchâtel. Elle récolte des fonds en faveur de différents projets. L'entreprise Montres Jaquet-Droz SA apporte un large soutien à l'exposition « Automates & Merveilles ». Elle a notamment organisé et financé le voyage de l'Ecrivain en Chine. (ak)

Dès le début du mois d'avril, renseignements sur www.automatesetmerveilles.ch

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente « Archives Jean-Jacques Rousseau ». Ouvert lu-ve de 9h à 11h30/14h à 17h (s'adresser à l'accueil), sa sur rendez-vous, di fermé. Jusqu'au 31 mars, exposition *La Regalissima Sedes* de Neuchâtel ou la naissance d'un monument.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), expositions permanentes, legs Yvan et Hélène Amez-Droz et « Neuchâtel: une histoire millénaire ». Jusqu'au 12 février, exposition « Confrontations - Tout ce que j'aurais toujours voulu faire et que pourtant je n'ai jamais fait ». Ouvert ma-di de 11 à



18h. Entrée libre le mercredi. Mardi 17 janvier à 12h15, mardi du musée, exposition « Confrontations »: Edmond de Pury, un peintre neuchâtelois à Venise et ses stratégies picturales. Visite commentée par Nicole Quellet-Soguel avec la participation de Béatrice Zahnd, restauratrice.

Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques.

Exposition de photographies: « Une ville en mouvement ». Ouvert me et di de 13 à 17h ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 2 février, exposition « Ultimitem ». Ouvert ma-di de 10 à 17h. Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 21 décembre,

exposition « Sacrée science! Croire ou savoir... ». Ouvert ma-di de 10 à 18h. Entrée libre le mercredi.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), fermé au public jusqu'au dimanche 22 janvier, en raison de divers travaux d'entretien du bâtiment. Réouverture, mercredi 25 janvier à 11h. www.cdn.ch

Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), jusqu'au 27 janvier, exposition collective de treize artistes, en faveur du Japon. Ouvert ma de 14 à 18h, me-sa de 9 à 12h et de 14 à 18h, entrée libre, dons pour le Japon.

Conférences

Association culture, excursions, nature (ACEN), samedi 14 janvier à 16h au Lycée Jean-Piaget (rue des Beaux-Arts 30), conférence avec film

de Christian Clot, sur le thème « Un nouveau regard sur l'Iran ».

Lyceum Club de Neuchâtel (rue des Beaux-Arts 11), mardi 17 janvier à 20 heures, conférence publique de Pierre Thomann, professeur de physique à l'Université sur « La mesure précise du temps: les horloges atomiques et leurs applications dans le positionnement par satellite, l'astronomie, l'histoire et le devenir de notre planète ». Entrée: Fr. 12.-; membres du Lyceum Club Fr. 8.-; jeunes en formation, gratuit.

Salle du Faubourg (fbg de l'Hôpital 65), mercredi 18 janvier à 20 heures, conférence intitulée « Chrétiens, comment être porteurs d'Espérance pour le monde », par Olivier Le Gendre, journaliste-écrivain français. Conférence organisée dans le cadre de la semaine de l'unité, ouverte à tous.

L'actualité culturelle

Les Concerts de Camille

Après avoir joué plusieurs transcriptions de Lieder de Schubert, les deux interprètes du récital du 12 janvier – Raphaël Favre, ténor et André Fischer, guitare – présenteront un arrangement pour guitare et chant du Winterreise. Ce cycle s'adapte parfaitement à la guitare qui lui confère un caractère intimiste riche en couleurs, indispensable pour Schubert, idéal dans le cadre et l'ambiance des Concerts de Camille. A l'issue du concert, des vins sélectionnés seront proposés en dégustation par André Crelier.

Salle des Pasteurs, escaliers de la Collégiale 3, jeudi 12 janvier à 20 heures. Entrée: Fr. 25.–/Fr. 20.–, libre pour les jeunes jusqu'à 18 ans. Renseignements et réservations: www.lesconcertsdecamille.ch ou au 079 379 53 69.

Concert de l'ESN



Le prochain concert de l'Ensemble symphonique Neuchâtel (ESN) aura lieu jeudi 19 janvier au Temple du Bas. Placé sous la direction d'Alexander Mayer, l'ESN mettra à l'honneur Victor Cordero, compositeur de la région (photo sp).

Les œuvres de Victor Cordero sont jouées bien au-delà de nos frontières, en France, en Angleterre, au Chili, en Australie et en Espagne (son pays

natal). Né en 1971, le compositeur loclois est actuellement professeur de théorie à la HEM de Genève site de Neuchâtel et assistant de classe de composition de Michael Jarrell, compositeur emblématique de notre temps.

Le programme comprendra la «Création» de Victor Cordero, la Symphonie N° 2 de Beethoven ainsi que le Cantus Arcticus de E. Rautavaara, qui se présente comme une sorte de chant du monde intégrant des chants d'oiseaux.

Temple du Bas, jeudi 19 janvier à 20 heures. Présentation du concert à 19h15. Réservations: Le Strapontin, tél. 032 717 79 07.

Monsieur Lazhar

Terre des hommes-Neuchâtel organise le 31 janvier aux Arcades une projection en avant-première du très beau

film de Philippe Falardeau *Monsieur Lazhar*. A Montréal, une enseignante meurt tragiquement. Bachir Lazhar, un immigrant algérien, est embauché pour la remplacer. Il apprend peu à peu à connaître des enfants attachants. Alors que le groupe amorce un long processus de guérison, personne à l'école ne soupçonne le passé douloureux de Bachir qui risque lui-même l'expulsion à tout moment. Adapté d'une pièce d'Evelyne de la Chenelière, *Monsieur Lazhar* met en images la rencontre de deux mondes et la puissance de la parole. Prix unique: 20 francs. Le bénéfice de cette soirée ira aux enfants victimes de la famine en Afrique. Réservation: Christiane Palix, tél 032 730 11 41 ou 079 800 35 22. **Cinéma des Arcades, faubourg de l'Hôpital 5, mardi 31 janvier à 20 heures.**

La nouvelle création du Théâtre Tumulte à découvrir durant deux semaines encore à Serrières

Un « cabaret désobéissant »

En ce début d'année, le Théâtre Tumulte, à Serrières, vous invite à croquer la pomme avec Adam et Eve dans un spectacle formé d'une pincée de cabaret, d'une louche de désobéissance et d'un zeste de grivoiserie. Huit représentations sont programmées jusqu'au 22 janvier.

Paillettes, talons hauts, bas résilles, succession de textes et chansons: formellement, le spectacle créé et interprété par Monique Ditisheim et Philippe Hoffman avec le renfort de Luce Steigmeyer, d'Olivier Nicola et de Jean-Paul Favre a tout d'un vrai cabaret. Ce sont les propos tenus qui sont déroutants, inattendus.

Le fil rouge est le thème du paradis perdu, mais « ô combien retrouvé », explique Monique Ditisheim. Après une présentation par l'équipe du cabaret et par les Anges, les différents textes et chansons évoquent Adam et Eve au paradis et leur vie sur terre. S'ils quittent l'éden avec plaisir, la réalité est dure une fois déchus: donc il boit, mange et remange, alors qu'elle



De gauche à droite, Jean-Philippe Hoffman, Olivier Nicola et Monique Ditisheim.

dévore les hommes. Place ensuite au final, après un ballet parodique intitulé « la mort du cygne » et un bravo « laborieux, pour mettre les spectateurs à l'aise ».

Ce « Cabaret désobéissant » montre les malheurs et les plaisirs pour l'homme d'avoir été chassé du paradis, « finalement bien ennuyeux », mais sous forme de paillettes, avec humour et dérision, résume Monique Ditisheim. « C'est, au fond, un spectacle libérateur, qui dit résolument non

au sérieux et donne envie d'en faire davantage à sa tête en ces temps d'interdits, où il faudra bientôt un visa pour passer du 31 décembre au 1^{er} janvier ». (ab)

Les représentations ont lieu les 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21 et 22 janvier à 20h30 du jeudi au samedi et à 17 heures le dimanche au Théâtre Tumulte, rue Erhard-Borel 13 à Serrières. Réservations par téléphone au 032 725 76 00 ou par courriel à theatre@tumulte.ch

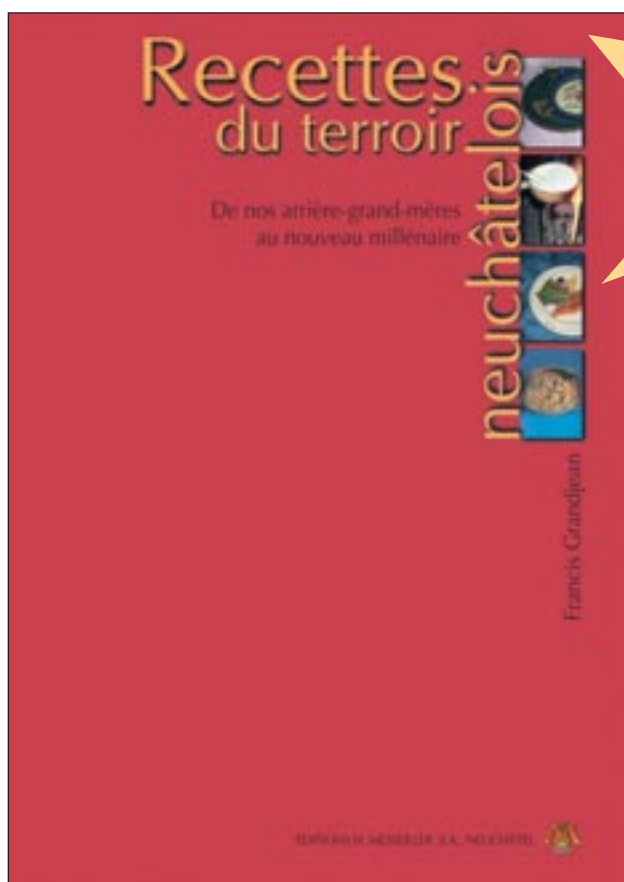
Chronique culturelle



Gaudriole et collants

Sur le plan culturel, l'année commence par un grand éclat de rire à Neuchâtel. La Revue fait son cirque – et quel cirque! – jusqu'à dimanche sur le stade de la Maladière et nous fait grincer des dents, que l'on soit soigné jusqu'à ce que mort s'en suive au « dispensaire » de La Chaux-de-Fonds ou que l'on soutienne Xamax victime des boulettes de Bulat... Rire également du côté de Serrières avec le Théâtre Tumulte qui nous invite dans son cabaret où l'on découvre un Olivier Nicolas en Satan efféminé, robe fourreau en peau de serpent et boa de plumes rose, et un inénarrable mais néanmoins excellent Jean-Paul Favre en tutu et collants blancs, qui danse sublimement et agonise pathétiquement comme un cygne blessé à mort... Sans parler du couple Ditisheim-Hoffman en Adam et Eve découvrant des plaisirs défendus! Bref, 2012 a bien démarré, dans la gaudriole et la bonne humeur. Le ton risque toutefois de changer lundi soir prochain lorsque le Conseil général décidera des moyens qu'il entend allouer à la culture ces prochaines années. Rirons-nous jaune? Qui vivra verra. Les séances sont publiques!

Patrice Neuenschwander



36.-

Francis Grandjean

Recettes du terroir neuchâtelois (et CD)

Cet ouvrage de référence offre une panoplie de 107 recettes détaillées, de nos arrière-grand-mères au nouveau millénaire. En outre, il comprend la description d'une quinzaine de produits du terroir neuchâtelois, un glossaire de plus de 60 définitions, et quelques propositions de menus élaborés à partir des mets décrits au fil des pages. Un logiciel sur CD-Rom permet de modifier les recettes, de les envoyer par e-mail, de les imprimer, ou de calculer avec simplicité les quantités d'ingrédients nécessaires selon le nombre de convives.

Format et conception du livre très pratiques, pensés pour le garder en cuisine. Photos en couleur, 256 pages, format 14,8 x 21 cm



Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel, edition@messeiller.ch

..... ex. de l'ouvrage **«Recettes du terroir neuchâtelois»** + CD de Francis Grandjean, au prix de **Fr. 36.-**

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Date: _____ Signature _____

Parlement des Jeunes

Un nouveau bureau et de nouvelles envies!

Le nouveau bureau du Parlement des Jeunes de la Ville de Neuchâtel (PJNE) vient d'être élu! Il est composé de Quentin Stauffer, Beslidhje Hasani et Maxime Phillot qui occupent respectivement les postes de président, vice-présidente et de trésorier. Mais pourquoi des jeunes comme eux ont-ils envie de s'engager pour Neuchâtel? Antoine de Montmollin, lui-même membre du PJNE, tente de cerner leurs motivations à travers trois questions au président et à la vice-présidente à l'orée de l'année 2012...

Qu'est-ce qui, au début, a fait que vous vous investissiez au Parlement des Jeunes?

Quentin Stauffer: Tout d'abord, l'ambiance qui règne au PJNE! Et également pour pouvoir rencontrer plein de jeunes différents et pour réaliser des projets pour tous.

Beslidhje Hasani: En représentant la communauté albanaise au PJNE, je veux montrer que toutes les cultures y sont acceptées; je pense que cette diversité est importante.



Le Bureau du Parlement des jeunes de la Ville de Neuchâtel (de gauche à droite): Quentin Stauffer, président, Beslidhje Hasani, vice-présidente et Maxime Phillot, trésorier.

Quels projets avez-vous envie de réaliser avec le PJNE en 2012?

Q.S.: En 2012, le PJNE va fêter ses 20 ans! C'est le moment de marquer le coup, par un événement pour tous les jeunes de Neuchâtel...

mais nous ne sommes encore qu'au début de l'organisation. Il y a aussi l'envie de rendre les cinémas plus accessibles pour les jeunes. Et bien sûr, continuer tous les projets déjà en cours.

B.H.: Je désire créer des liens avec des Parlements des Jeunes d'autres pays; actuellement, nous travaillons sur un rapprochement avec un parlement de jeunes du Kosovo, c'est ce qui me tient le plus à cœur.

Que voudriez-vous dire à un jeune que la vie publique laisse indifférent?

Q.S.: S'engager, c'est la meilleure manière de faire changer les choses. Il ne faut pas tout connaître pour donner son avis, au contraire; pour entrer au PJNE, aucun besoin d'avoir des notions dans la politique.

B.H.: La vie publique en général nous touche tous, que l'on soit jeune ou pas... alors autant s'y intéresser!

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le PJNE sur leur site: www.PJNE.ch

Antoine de Montmollin

La Ville jeune

Midnight jeuNE, rendez-vous sportif, musical, convivial et gratuit pour les 12-17 ans, les samedis de 20h30 à 23h30 à la salle de gym du collège de la Promenade.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), dimanche 15 janvier à 10h30, contes dominicaux par Yveline Daout, conteuse de La Louvrée. Entrée libre.

Bar King (rue du Seyon 38), jeudi 12 janvier à 21h: Cocinando (jazz, latin). Entrée libre. Mercredi 18 janvier à 21h: Mûr en concert (jazz). Entrée libre, collecte.



La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00.

La piscine est fermée au public pour les travaux annuels d'entretien jusqu'au samedi 21 janvier. Réouverture dimanche 22 janvier à 9 heures.

Hockey sur glace Patinoires du Littoral

Samedi 14 janvier, 11h15, HC Neuchâtel-futur-EHP Jean Tinguely, moskitos A.
A 20h, HC Université Neuchâtel-Red Ice Martigny, 1^{re} ligue.
Samedi 14 janvier (nouvelle halle), 11h30, HC Neuchâtel-futur-CP de Meyrin, moskitos B.
A 16h45, HC Serrières-Peseux-HC Sarine-Eagles, 2^e ligue.
A 19h30, HC Serrières-Peseux-HC Reuchenette, 4^e ligue.
Dimanche 15 janvier, 16h30, HC Val-de-Ruz-HC Les Ponts-de-Martel, 4^e ligue.

Dimanche 15 janvier (nouvelle halle), 17h, EHC Ins-HC Le Landeron, 4^e ligue.

Mercredi 18 janvier, 20h, HC Neuchâtel-futur-HC Le Locle, junior top.

Volleyball

Samedi 14 janvier, halle A, salle N° 4 de la Maladière, 13h, NUC II-Colombier volley II, M-19 féminine.
A 16h, NUC III-Colombier volley, 2^e ligue féminine.

Basketball

Samedi 14 janvier, halle de sport de la Riveraine, 17h30, Jump Union Neuchâtel-Swiss Central basket, LNB.

Unihockey

Samedi 14 janvier, halle A, salle 1 à 3 de la Maladière, 15h, FSG Corcelles-Cormondrèche, Hornets Moosedorf, M-21.
A 18h, FSG Corcelles-Cormondrèche-UHC Höfen, 2^e ligue.

Patinoires du Littoral (du 12 au 18 janvier)

Piste principale

je: 9h-11h45/13h45-15h45 public et hockey libre.
ve: 9h-11h45/15h-15h45 public.
sa: 13h45-16h public et hockey libre.
di: 13h45-16h30 public.
lu: 9h-11h45/14h15-15h30 public, 9h-10h15/14h15-15h30 hockey libre.
ma: 9h30-11h45/13h45-15h30 public.
me: 9h30-11h45/13h45-16h45 public, 15h-16h15 hockey libre.

Halle couverte

je: 9h-11h45/13h45-16h15 public.
ve: 9h-11h45/13h45-16h15, 20h-22h public.
sa: 13h45-16h public.
di: 10h15-11h45/13h45-16h public, 12h-13h30 hockey libre.
lu/ma/me: 9h-11h45/13h45-16h15 public.



Le groupe PopVertsSol propose de supprimer la rente à vie des anciens conseillers communaux

Fini les rentes à vie ?

« Il apparaît choquant aujourd'hui qu'une personne encore relativement jeune puisse percevoir une pension à vie d'un montant conséquent », constate le groupe PopVertsSol dans sa proposition « Pour un changement de système de rente des conseillers communaux retraités ». Après l'examen de cet objet, la Commission financière recommande d'y donner une suite favorable. Le Conseil général se prononcera lundi prochain sur le sujet.

Dans sa proposition, le groupe PopVertsSol demande au Conseil communal « d'introduire un changement de système complet de la retraite des conseillers communaux ». La solution proposée s'inspire largement du système de La Chaux-de-Fonds. Elle se caractérise par la suppression de la rente à vie qui serait remplacée par des cotisations à une caisse de pensions, en l'occurrence la Caisse de pensions unique, avec une participation au rachat des années manquantes. La proposition prévoit également le versement d'une indemnité en fin de mandat pour « permettre au sortant d'avoir le temps de se retourner ».

Abandon des rentes à vie

« A l'unanimité, les commissaires ont admis l'entrée en matière sur le sujet dès l'instant où une nouvelle réglementation garantit l'application d'un système à tout le moins usuel de

prévoyance professionnelle », indique le rapport de la Commission financière. Selon la proposition du groupe PopVertsSol, la réglementation actuelle est conçue pour des mandats de longue durée. Elle a été établie alors que la LPP n'existait pas. Avec l'élection du peuple à la proportionnelle, la balance aurait tendance à pencher en faveur des mandats de courte durée. « Un sortant risque de ne rien avoir du tout, si ce n'est une augmentation de son avoir de libre passage au titre de la LPP », explique le groupe PopVertsSol. Il est indispensable qu'un ancien conseiller communal ait le temps de se remettre à jour dans son ancien métier. Le fait qu'une personne encore relativement jeune (40 ans) puisse percevoir une pension à vie d'un montant important, choque le groupe PopVertsSol. Les commissaires, eux, admettent l'abandon de rentes à vie dans ce contexte.

Réinsertion professionnelle

Le groupe PopVertsSol propose de verser aux anciens conseillers communaux une indemnité en fin de mandat d'une durée de 6 à 18 mois selon l'âge de la personne concernée et la durée de sa fonction. Après mûre réflexion, les commissaires ont admis que toute sortie de l'exécutif, qu'il s'agisse d'une démission ou d'une non réélection, donne droit aux indemnités d'accompagnement. Concernant la durée du

mandat, la Commission financière prône « la garantie d'un minimum d'indemnités ». Le sortant aura ainsi droit à cet accompagnement qu'il ait siégé 6 mois ou 4 ans. Le groupe PopVertsSol propose de fixer une indemnité d'une durée minimum de 6 mois. Les commissaires, eux, préfèrent l'établir à 8 mois pour que la transition entre les deux fonctions s'opère de manière équitable. La Commission financière et le groupe PopVertsSol s'accordent sur « la réduction proportionnelle de l'indemnité » si le conseiller communal sortant retrouve une nouvelle situation professionnelle avant la fin du versement de celle-ci.

Une solution avantageuse

« Le système proposé se révèle plus favorable financièrement que l'actuelle réglementation », souligne les commissaires dans leur rapport. Les rentes des anciens conseillers communaux coûtent environ 800'000 francs par an à la commune. La charge annuelle serait abaissée à 413'000 francs avec le système proposé. Si le Conseil général donne son feu vert, les charges financières augmenteront : les coûts relatifs au système actuel s'ajouteront à ceux de la nouvelle réglementation. « A terme, ce cumul s'amenuisera pour ne laisser subsister que les charges réduites de la nouvelle réglementation proposée », indique le rapport. (ak)

S'il se réalise, le parc ira de Chaumont aux hauts de Neuchâtel et d'Hauterive. L'étude de faisabilité en dessinera le périmètre exact.



La Ville de Neuchâtel débourse environ 800'000 francs p



Le Conseil communal sollicite un crédit

De Chaumont

Avant de débattre du rapport sur la culture, le Conseil général se penchera lundi soir sur la création d'un parc naturel périurbain sur les hauteurs de la ville, dans la forêt de Chaumont. Convaincu qu'il s'agit d'un projet « porteur d'avenir » pour toute la région, le Conseil communal veut aller de l'avant et sollicite un crédit de 152'000 francs pour mener à bien une étude de faisabilité. Le cas échéant, le dossier sera transmis d'ici la fin de l'année à la Confédération.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de faire rayonner la région et de mettre en valeur ses ressources naturelles et culturelles », explique dans son rapport l'exécutif. Et de souligner les retombées en terme de tourisme et pour tout l'économie locale d'un parc



Par an pour les rentes des conseillers communaux retraités.

de 152'000 francs pour étudier la faisabilité d'un parc naturel périurbain au nord de la ville

nt à l'Ermitage

«labellisé au niveau national et répertorié au patrimoine naturel international». Aux Grisons, chaque franc investi dans le Parc national suisse en génère ainsi sept fois plus.

Avec Hauterive

L'étude demandée doit permettre de s'assurer que le projet est faisable, tant du point de vue des richesses naturelles, paysagères et culturelles que sur le plan économique. Il s'agira notamment de fixer le périmètre du parc, qui ira de Chaumont à Neuchâtel et Hauterive. La Ville a en effet souhaité associer les communes voisines à ce projet «ambitieux» et «fédérateur». Suite au refus de certaines, seule Hauterive a finalement pu être intégrée au périmètre, mais la porte n'est pas définitivement fermée.

C'est sur la base de l'étude de faisabilité que la Confédération évaluera le projet – vraisemblablement en juin 2013 – et décidera du montant des aides financières à allouer au futur Parc du Pied du Jura. Commencera alors une phase d'aménagement de deux ans, avant l'octroi, à l'été 2015, du label de «parc naturel périurbain d'importance nationale», pour une période de dix ans.


Deux zones

Comme tout parc naturel, un parc périurbain doit posséder une nature et un paysage d'une grande valeur. Selon les exigences fixées par la Confédération, il doit se situer à moins de 20 km d'une agglomération et être facilement accessible en transports publics. Il doit comporter des zones quasi naturelles,

se prêter à la découverte de l'environnement et apporter des espaces utiles à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers.

Alors que la zone centrale est «réservée à la protection de la nature et du paysage», les loisirs, le sport et la détente en forêt sont autorisés dans la zone périphérique, qui doit permettre à la population de découvrir la nature. Les activités productrices y sont également tolérées, dans le respect du développement durable.

Une préétude a montré que la région avait «le potentiel» nécessaire pour un parc périurbain, souligne le Conseil communal. Pour l'heure, la Suisse en compte un seul, celui de Zurich-Sihlwald. Avec celui du Pied du Jura, Neuchâtel serait pionnière en Suisse romande. (ab)



Grand ménage

Le Conseil communal fait de l'ordre dans les motions et postulats en souffrance. Dans un rapport transmis au Conseil général à la mi-décembre, il propose, d'entente avec le bureau du législatif, le classement pur et simple des objets datant de plus de dix ans, ainsi que celui de quinzaine de motions et postulats plus récents. Et d'espérer que la proposition du groupe PLR de permettre aux groupes parlementaires de poser chacun une «question d'actualité» en début de séance avec une courte réponse orale du Conseil communal permettra de réduire le nombre de motions et de postulats déposés et, partant, le retard pris dans leur traitement. (ab)



Nouvelles règles de circulation à la rue Marie-de-Nemours dans le quartier de la Maladière

Priorité aux piétons !

Conformément aux réaménagements décidés en lien avec le futur campus Microcity de l'EPFL, la rue Marie-de-Nemours, aux abords du collège de la Maladière, est devenue une « zone de rencontre » à la mi-décembre. Alors que de nombreux écoliers empruntent tous les jours cette rue, un rappel des règles s'impose, notamment en matière de parcage et de limitation de vitesse.

Depuis sa transformation en zone de rencontre, les piétons ont la priorité sur la rue Marie-de-Nemours, qui mène de l'avenue du Mail à la rue Jaquet-Droz. « La volonté était d'atténuer l'image

d'une rue de passage et de créer un lieu de vie destiné à être réapproprié par les habitants », explique Nicolas Montavon, l'urbaniste en charge des réaménagements décidés dans le quartier de la Maladière.

Les trottoirs ont été supprimés et les piétons peuvent utiliser toute la chaussée, désormais entièrement à niveau. Ils ne doivent toutefois pas gêner inutilement la circulation. « Une zone de rencontre est en effet un espace mixte, qui doit fonctionner aussi bien pour les piétons que pour les voitures », souligne Nicolas Montavon.

Au pas !

Les voitures peuvent continuer d'emprunter la rue dans les deux sens, mais la vitesse est dorénavant limitée à 20 km/h. Des grilles d'évacuation des eaux ont été posées pour rétrécir visuellement la rue et canaliser les mouvements des véhicules.

Le stationnement a par ailleurs été revu. Alors qu'auparavant les voitures pouvaient se garer tout le long de la rue sur ses deux côtés, les places de parc sont désormais disposées alternativement de part et d'autre de celle-ci. Elles délimitent un cheminement naturel pour la ligne pèdibus en bordure de la route.

Stationnement sauvage

Le changement de statut de la rue Marie-de-Nemours, effectif légalement depuis la mi-novembre, ne va



Des « totems » ont été posés quelques jours avant Noël pour signaler la transformation de la rue Marie-de-Nemours en zone de rencontre.

pas encore de soi pour les automobilistes. « Nous avons remarqué que les voitures se parquaient non seulement en dehors des endroits délimités mais aussi trop près des immeubles, obstruant le cheminement de la ligne pèdibus et posant du coup des problèmes de sécurité pour les élèves sur le chemin de l'école », explique Nicolas Montavon.

Le problème du stationnement hors case est essentiellement à mettre en lien avec la proximité du collège de la Maladière et les déposes-minute des élèves. Le phénomène s'avère accentué par la phase de transition liée aux chantiers en cours sur l'avenue du Mail et la rue Marie-de-Nemours, prévus jusqu'au printemps prochain.

Meilleure signalisation

La situation est toutefois devenue plus claire depuis la pose de portes d'entrée aux deux extrémités de la rue quelques jours avant Noël. Il s'agit de deux panneaux placés au milieu de la rue, qui signalent et délimitent la nouvelle zone. Un travail d'information est par ailleurs prévu à la rentrée avec la police de proximité. Des policiers passeront dans les classes pour sensibiliser les enfants

l'idée d'embellir le quartier et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Le projet a été conçu d'entente avec les habitants, représentés par l'association de quartier.

Ce processus de réaménagement se déroule parallèlement au chantier Microcity. Pour mémoire, les rues bordant le futur complexe – les avenues de Bellevaux et du Mail, les rues de Gibraltar et Jaquet-Droz ainsi que la rue de la Maladière depuis le giratoire du CPLN à la rue des Saars – seront limitées à 30 km/h. Les trottoirs seront abaissés au niveau de la route ou remplacés par des bordures en biais pour sécuriser le cheminement des piétons et

favoriser les mobilités douces. Du mobilier urbain sera implanté et certaines rues seront arborisées.

Un quartier en pleine mue

Le réaménagement de la rue Marie-de-Nemours s'inscrit dans le cadre du nouveau plan de quartier élaboré pour préparer le regroupement et le développement à Neuchâtel de l'Institut de Microtechnique, rattaché à l'EPFL, dans un nouveau complexe baptisé Microcity. Des mesures de circulation ont été prises pour diminuer le bruit et assurer la sécurité de tous les usagers. L'aménagement de l'espace public a été repensé, dans

Délais tenus

Les travaux à la rue de la Maladière seront coordonnés avec la construction du campus Microcity. La fin de ce gigantesque chantier, devisé à 80 millions de francs, est prévue à l'été 2013 et pour l'heure, les délais sont tenus. Une nouvelle séance d'information concernant les aménagements et le chantier Microcity sera organisée pour les habitants du quartier. (ab)



Pour l'heure, la construction du complexe Microcity se déroule selon le calendrier prévu. La fin des travaux est planifiée à l'été 2013.

A propos...



Jour après jour ?

L'année qui vient de s'achever aura été raccourcie d'un jour pour les habitants des îles Samoa. Non, le premier ministre Samoan n'est pas magicien. Non, Tuilaepa Sailele Malielegaoi n'est pas pressé. Il souhaite simplement s'aligner sur ses principaux partenaires commerciaux, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Il a donc décidé d'occulter le 30 décembre pour changer de fuseau horaire. Conséquence? Son peuple s'est couché le 29 décembre pour se réveiller le dernier jour de l'année. Bon anniversaire quand même à toutes celles et ceux qui avaient choisi, par hasard, de naître ce fameux 30 décembre 2011. Peu importe ce que la vie vous reprend, pourvu qu'elle nous l'ait donné un jour. Et quel jour!

Rémy Voirol

La Ville officielle



Quarante-quatrième séance du Parlement

Nombreux rapports à l'ordre du jour

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance ordinaire lundi 16 janvier 2012 à 18h30 à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour de la séance est le suivant:

Rapports du Conseil communal

11-029

Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit relative à une étude de faisabilité pour un parc naturel périurbain au Pied du Jura.

11-016

Rapport du Conseil communal, concernant la politique culturelle.

11-024

Rapport d'information du Conseil communal, concernant le Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel au vallon de l'Ermitage.

11-013

Rapport d'information des Conseils communaux aux Conseils généraux du Réseau des Trois Villes en réponse à la motion «Pour un noctambus inter-villes» au postulat «Pour une meilleure utilisation des transports publics: introduction de la règle du Prendre avec», et au postulat «Mesures concernant la formation».

11-017

Rapport d'information du Conseil communal, concernant la situation des motions et postulats.

Rapport de la Commission financière

11-203

Rapport de la Commission financière, concernant l'examen de la proposition 10-401 du groupe PopVerts-Sol intitulée «Pour un changement de système de rente des conseillers communaux retraités».

Autres objets

11-621

Interpellation (dont le traitement en priorité a été accepté le 5 décembre 2011) du groupe socialiste par M. Grégoire Oguey et consorts, intitulée «Les festivités du tricentenaire de Jean-Jacques Rousseau».

11-606

Interpellation du groupe socialiste par Mme Sabrina Rinaldo Adam et consorts, intitulée «Pour que les zones à 20 km/h soient vraiment des zones de rencontre».

11-609

Interpellation du groupe PopVerts-Sol par M. Pascal Helle et consorts, intitulée «De l'argent immédiat pour une dette éternelle».

11-403

Proposition de M. Alexandre Brodard et consorts, au sens de l'article 50 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, concernant la contribution de la Ville aux Eglises reconnues comme institutions d'intérêt public.

11-616

Interpellation par M^{mes} Amelie Blohm Gueissaz et Béatrice Nys, intitulée «Quel avenir pour la Villa Yoyo?».

11-617

Interpellation du groupe socialiste par M^{me} Sabrina Rinaldo Adam et consorts, intitulée «La rue, pour tous sans privilèges!».

11-406

Proposition du groupe PLR par M. Blaise Péquignot et consorts, au sens de l'article 50 du Règlement général visant à élargir les compétences des commissions nommées par le Conseil général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010.

11-304

Motion du groupe PopVertsSol par M. Nicolas de Pury et consorts, intitulée «Les canalisations d'eaux usées, source de chaleur et de froid».

11-619

Interpellation du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, intitulée «Neuchâtel, ville branchée mais sans fil».

11-620

Interpellation du groupe socialiste par M. Matthieu Béguelin et consorts, intitulée «Pour un crédit responsable».

Pour mémoire

10-502

Postulat du groupe PLR par M. Jean-Charles Authier et consorts, intitulé «Pour la rentabilité de notre patrimoine financier sans loyers excessifs». **Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.**

10-304

Motion du groupe socialiste par M. Jonathan Gretillat et consorts, intitulée «Pour la création d'une institution destinée à gérer un patrimoine immobilier social et durable». **Dans sa séance du 6 septembre 2010, le Conseil général, par 32 voix contre 5 et 0 abstention, a renvoyé cet objet pour étude à la Commission spéciale de la politique immobilière et du logement de la Ville.**

11-402

Proposition de M. Blaise Péquignot (PLR), au sens de l'article 50 du Règlement général visant à la modification de l'article 27 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010. **Dans sa séance du 7 novembre 2011, sur proposition du Président du Conseil général, cet objet a été renvoyé pour étude au Bureau du Conseil général.**

Neuchâtel, le 14 décembre 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le vice-président, Pascal Sandoz **Le chancelier,** Rémy Voirol

Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur le site Internet www.neuchatelville.ch

Energie

Contrôle des installations de chauffage

Semaine du 2 au 8 janvier 2012

- Température extérieure moyenne: 4.3° C.
- Degrés-jours: 109.6 DJ.

Renseignements complémentaires: www.ne.ch/Energie, rubrique Climat-Consommation ou au Service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 67 20.

Vestiaire de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge Suisse propose des boutiques seconde main depuis de nombreuses années. Le Vestiaire de Neuchâtel existe depuis 1938.

Par ce biais, il offre à chacun la possibilité de pouvoir s'habiller convenablement à des prix très bas. Les articles récoltés à la Croix-Rouge sont triés et remis en état par une vingtaine de collaboratrices bénévoles avant d'être vendus dans la boutique.

La Croix-Rouge vend exclusivement des vêtements dames, messieurs et enfants en bon état et accepte volontiers tous les habits et le linge de maison.

Vestiaire de la Croix-Rouge, av. du 1^{er}-Mars 2a, tél. 032 886 886 8, e-mail: croix-rouge.neuchatel@ne.ch

 La chronique musicale de...

Veronica Singh



Un nouveau site Internet qui brille de mille feux, une formation musicale professionnelle, un nouveau répertoire... la chanteuse du plateau de Diesse, Veronica Singh, n'a pas chômé ces derniers temps. Attention, soul-music à tous les étages !

Veronica lance sa première vocalise le 16 octobre 1982 ! Son larynx tout neuf a rapidement eu du pain sur la planche ! Le fait est que Vévé, comme aime l'appeler son entourage, adore vibrer et faire vibrer les cordes de toutes sortes, qu'elles soient vocales ou sensibles. C'est en 1992, à l'occasion d'une fête de village, que cette jeune suisse-italienne aux origines sri-lankaises découvre la scène pour la première fois. Veronica devient immédiatement accro et son public aussi ! Les heureux spectateurs présents à l'époque n'ont toujours pas compris comment une voix si puissante pouvait émaner d'un si petit bout de femme d'à peine 10 ans. Suite à cette expérience, Veronica se fixe un but : passer sa vie à chanter, pour vivre de et avec sa voix.

Tous les grands artistes vous le diront : «Ça ne tombe pas du ciel !» Coup de chance, Vévé est une bosseuse. Après avoir étudié le piano à l'Ecole de musique du Jura bernois, elle entame une formation en chant classique à l'Ecole de musique du Landeron. Sa maturité fédérale en poche, elle embraille sur 2 ans d'études dans des écoles de jazz professionnelles (l'EJMA à Lausanne dans un premier temps, puis à l'Ecole de jazz de Montreux).

En 2001, Veronica participe et remporte le concours télévisé « Superstar d'un soir » sur TSR1. Cette réussite l'amène à enregistrer un premier album, « Une belle raison de vivre », sous le nom de Sara Vey. Bien décidée à se doter d'une solide expérience scénique, elle multiplie les apparitions lors de différents événements, notamment avec le chœur de gospel américain « The Philadelphia Singers ». En 2007, Veronica intègre le



Photo: Christophe Losberger

groupe de blues-rock « Ashton A. Blues Band » avec qui elle grave l'album « Beer Bread and Blues ». Tout en effec-

tuant des prestations fort remarquées avec Ashton, Veronica a rejoint aussi « Kinshasa 2 Brixton », une formation afro-électro avec qui elle a également enregistré un disque. Depuis 2010, Veronica étudie le chant et la musique actuelle à la « London Music School » une école de musique professionnelle située à Londres. Sur le point d'obtenir son diplôme, Veronica s'apprête à revenir au pays. Lors de son séjour en Angleterre la jeune femme a travaillé un nouveau répertoire constitué de titres originaux et de reprises. Projetant d'adapter ces morceaux à la scène, vous avez donc de bonnes chances de l'entendre bientôt près de chez vous ! Surtout ne la ratez pas, car Veronica Singh... fort et bien !!!

Site Internet:
<http://www.veronica-singh.ch>

M.N.

 A travers l'histoire



Inauguré en 1811, à l'initiative du riche commerçant Jacques-Louis de Pourtalès, l'hôpital Pourtalès présente une architecture sobre et régulière. Son toit est surmonté d'un clocheton. Les deux pavillons de part et d'autre de l'entrée servent respectivement de morgue et de buanderie. Lors de la reconstruction du nouvel « Hôpital neuchâtelois Pourtalès », inauguré en 2005, ces bâtiments ont été intelligemment préservés (Hôpital Pourtalès, eau-forte et aquarelle d'Heinrich Zollinger, 1872, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel). Vincent Callet-Molin.



La Ville officielle

La rentrée 2012 dans les musées

L'Atelier des musées informe qu'il reste encore des places dans les ateliers suivants :

- **Mercredi 18 janvier de 14 à 16 heures** au Musée d'art et d'histoire, pour les 7-10 ans, atelier «Portrait».
- **Mercredi 18 janvier de 14 à 16 heures** au Musée d'ethnographie, pour les 10-12 ans, atelier «Apocalypse???».
- **Vendredi 20 janvier de 14 à 16 heures** au Musée d'art et d'histoire, pour les adultes dès 18 ans et les bénéficiaires AVS, atelier «Encre de Chine».
- **Mercredi 25 janvier de 16 heures à 17h30** au Musée d'art et d'histoire, pour les 4-6 ans en duo avec un adulte, atelier «Sculptures folles... pour les tout petits!».
- **Mercredi 1^{er} février de 14 heures à 15h30** au Musée d'art et d'histoire, pour les 4-6 ans en duo avec un adulte, atelier «Portrait... pour les tout petits!».
- **Mercredi 8 février de 14 heures à 15h30** au Muséum d'histoire naturelle, pour les 6-7 ans, atelier «Astuces pour comprendre le monde... découvrir, mesurer, ordonner».
- **Mercredi 8 février de 14 à 16 heures** au Musée d'art et d'histoire, pour les 7-10 ans en duo avec un adulte, atelier «Sculptures folles».
- **Mercredi 8 février de 16 heures à 17h30**, au Muséum d'histoire naturelle, pour les 8-10 ans, atelier «Astuces pour comprendre le monde... découvrir, mesurer, ordonner».

Renseignements et inscriptions:
Atelier des musées, tél. 032 717 79 18 (mardi-vendredi de 8h30-11h45). atelier.musees.neuchatel@ne.ch



Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Roberto Binda, architecte à Neuchâtel (Atelier BindaR Sàrl), d'un permis de construire pour la démolition d'une maison d'habitation et construction de deux bâtiments d'habitation, rue des Deurres (50), articles 10977 et 10978 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Hoirie Holzer. Les plans peuvent être consultés du 13 janvier au 13 février 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Roberto Binda, architecte à Neuchâtel (Atelier BindaR Sàrl), d'un permis de construire pour la construction d'une dalle pour deux places de parc, rue Emerde-Vattel 13, article 8977 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Alain Pesenti. Les plans peuvent être consultés du 13 janvier au 13 février 2012, délai d'opposition.

Demande de Madame Natacha Gagnebin, architecte à Cortaillod (ng architecture Sàrl), d'un permis de construire pour la transformation et agrandissement d'une maison familiale, chemin de Trois-Portes 57, articles 7892 et 7893 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Nathalie Antoine Nziya et Monsieur Zacharie Nziya. Les plans peuvent être consultés du 13 janvier au 13 février 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Julien Dubois, architecte à La Chaux-de-Fonds (Julien Dubois architectes SA), d'un permis de construire pour l'aménagement des combles et création d'une

lucarne, rue du Tertre 44, article 7015 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Alain Bovet. Les plans peuvent être consultés du 13 janvier au 13 février 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Jean-François Cordey, architecte à Neuchâtel, d'un permis de construire pour le remplacement de deux lucarnes, faubourg de l'Hôpital 26, article 5619 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Rose-Marie Perrin et Monsieur Danilo Aiassa. Les plans peuvent être consultés du 13 janvier au 13 février 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Serge Gard, architecte à Fenin, d'un permis de construire pour la démolition d'une annexe et transformation du bâtiment, rue des Terreaux 9, article 1712 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Naef immobilier SA. Les plans peuvent être consultés du 13 janvier au 13 février 2012, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2^e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire



La Ville sportive

Tchoukball Club Neuchâtel
Entraînement tous les jeudis: juniors de 18 à 20 heures; adultes de 20 à 22 heures, à l'EM Maladière, halle A, salle N° 3, 4^e étage
Contacter le secrétariat: tél. 078 712 34 74.

Amis-Gym Neuchâtel (dames et seniors)
Leçons tous les mercredis: seniors de 19 à 20 heures; dames de 20 heures à 21h30, salle de gymnastique des Terreaux, à Neuchâtel
Contacter la présidence: tél. 032/ 841 28 49.



Echos

■ Vendredi, le Conseil communal sera représenté par M. Olivier Arni, directeur de l'urbanisme et de l'environnement, lors du vernissage de l'exposition des projets du concours NumaPort.

■ Jeudi 19 janvier, M^{me} Françoise Jeanneret, directrice de la culture, représentera les Autorités communales à la journée de lancement de «2012 Rousseau pour tous» et à l'inauguration de l'île Rousseau rénovée, à Genève.

■ Le Conseil communal a adressé récemment ses vœux et félicitations à M^{me} et M. Maria et Salvatore Saporrta-Amoroso, à l'occasion du 50^e anniversaire de leur mariage, à M^{me} et M. Anne-Marie et Roland Colliard-Blaser, à l'occasion du 55^e anniversaire de leur mariage et à M^{me} et M. Odette et André Dubois-Pellet, à l'occasion du 65^e anniversaire de leur mariage.

■ Le Conseil communal a également adressé ses félicitations et ses vœux à M^{me} Lucie Grigioni, à l'occasion de son entrée dans sa 103^e année.



Université populaire neuchâteloise

L'Université populaire neuchâteloise informe le public qu'il reste quelques places dans les cours suivants :

Cours N° 36 – Aux sources de Part épistolaire avec M. Pierre de Salis, les mercredis 18 et 25 janvier de 20h à 21h30. Prix: 30.-.

Cours N° 33 – Humour et philosophie par M. Daniel Schulthess, jeudi 26 janvier et 2 février de 20h à 21h30. Prix: 30.-.

Cours N° 38 – Dans un monde déchiré, qu'apporte l'œcuménisme? par M. Théo Buss, les lundis de 19h30 à 21h du 6 au 20 février 2012. Prix: 45.-.

Cours N° 48 – Parler en public: raconter une blague? Tu parles! par M^{me} Frédérique Nardin les jeudis de 18h45 à 20h15 du 16 février au 22 mars. Prix: 85.-.

Renseignements et inscriptions: Université populaire neuchâteloise, tél. 032 725 50 40, (lundi de 9 à 12 heures et jeudi de 14 à 17 heures). E-mail: upn-littoral@rpn.ch http://upn.cpln.ch



Programme cinéma pour la semaine du 11 au 17 janvier

APOLLO 1 tél. 0900 900 920**J. EDGAR**

1^{re} semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me, ve au lu 20h30, sa/di 17h30, di 11h. VO angl.
s-t fr/all. me au ve, lu/ma 17h30, je, ma 20h30.

Apollo 2: VF ve/sa 22h30.

Apollo 3: me au ma 14h30.

Acteurs: Leonardo DiCaprio, Naomi Watts.
De Clint Eastwood.

LE CHAT POTTÉ - 3D

7^{ème} semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ve, lu/ma 15h, sa/di 15h30.
Acteurs: Antonio Banderas, Selma Hayek.
De Chris Miller.

THE DARKEST HOUR - 3D

1^{re} semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF ve/sa 23h30.

Apollo 2: VF me au ma 20h15.

Acteurs: Emile Hirsch, Olivia Thirlby.
De Chris Gorak.

HAPPY FEET 2 - 3D

6^{ème} semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF sa/di 13h30.

De George Miller.

APOLLO 2 tél. 0900 900 920**HUGO - L'INVENTION DE HUGO CABRET - 3D**

5^{ème} semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h.
Acteurs: Jude Law, Asa Butterfield, Chloe Moretz.
De Martin Scorsese.

A DANGEROUS METHOD

4^{ème} semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VO angl. s-t fr/all. me au ma 18h.
Acteurs: Michael Fassbender, Keira Knightley, Viggo
Mortensen.
De David Cronenberg.

INTOUCHABLES

11^{ème} semaine. 10 ans sug. 10 ans.
VF di 10h45.
Acteurs: François Cluzet, Omar Sy.
De Eric Toledano.

APOLLO 3 tél. 0900 900 920**SHAME**

2^{ème} semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VO angl. s-t fr/all. me au ma 18h, 20h15, ve/sa 22h45.
Acteurs: Michael Fassbender, Carey Mulligan, James
Badge Dale.
De Steve McQueen (II).

LA DÉLICATESSE

4^{ème} semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF di 11h.
Acteurs: Audrey Tautou, François Damiens.
De David Foerkinos.

ARCADES tél. 0900 900 920**MISSION IMPOSSIBLE - PROTOCOLE FANTÔME**

5^{ème} semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 20h30, ve/sa 23h15.
Acteurs: Jeremy Renner, Tom Cruise.
De Brad Bird.

LE HAVRE

4^{ème} semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 17h45.
Acteurs: André Wilms, Kati Outinen, Jean-Pierre
Darroussin.
De Aki Kaurismäki.

ALVIN ET LES CHIPMUNKS 3

4^{ème} semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF je au ma 15h30, sa/di 13h30.
Rex: VF me 15h30.
Acteurs: Jason Lee, Justin Long.
De Mike Mitchell.

BIO tél. 0900 900 920**SLEEPING BEAUTY**

1^{re} semaine. 16 ans sug. 18 ans.
VO angl. s-t fr/all. me au ma 18h15, 20h15.
Acteurs: Emily Browning, Rachel Blake, Ewen Leslie.
De Julia Leigh.

LE TABLEAU

5^{ème} semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me au ma 15h.
De Jean-François Laguionie.

LE PACTE

2^{ème} semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 20h15, je au ma 15h, ve/sa 23h.
Acteurs: Nicolas Cage, Jones January, Guy Pearce.
De Roger Donaldson.

THE LADY

7^{ème} semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 17h30.
Acteurs: Michelle Yeoh, David Thewlis.
De Luc Besson.

STUDIO tél. 0900 900 920**INTOUCHABLES**

11^{ème} semaine. 10 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h15, 17h45, 20h30, ve/sa 23h.
Acteurs: François Cluzet, Omar Sy.
De Eric Toledano.



Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé

et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité:

N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24,
365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:

tél. 032 720 30 30.

Viteos SA - électricité, eau, gaz (numéro
général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Services publics

Cancer du sein: «Vivre comme avant»,
Ligue contre le cancer, tél. 032 721 23
25.

CAP Conseil-Accompagnement profes-
sionnel femme et travail (rue Louis-
Favre 1, Hôtel des Associations), tél. 032
724 21 36, permanence lundi 13h30-
17h, mardi 8h30-17h, jeudi 8h30-
12h15/13h30-17h, info@cap-pro.ch
www.cap-pro.ch

Cellule de debriefing psychologique,
tél. 079 577 65 33 (répondeur - on vous
rappelle le jour même).

Centre de consultation LAVI, service
d'aide aux victimes (rue J.-L.-Pourtalès
1), Case postale 527, 2001 Neuchâ-
tel: permanence tél. du lundi au ven-
dredi de 8h à 11h30 et de 14h à 17h, tél.
032 889 66 49.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte
tous les jours jusqu'à 20h30. Après
20h30, le numéro du service d'urgence
144 communique les coordonnées du
pharmacien de garde atteignable pour
les ordonnances urgentes soumises à la
taxe de nuit.

NOMAD
maintien à domicile**Centre NOMAD Neuchâtel
et environs**

7 jours/7, prestations de soins (LAMal)
et d'aide aux activités de la vie quoti-
dienne, collaboration avec les partenai-
res favorisant le maintien à domicile.
Demande de prestations et d'informa-
tions: passage M.-de-Meuron 6, Neu-
châtel, tél. 032 886 85 00, jours ouvra-
bles de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant
ou du dentiste, composer le N° 144.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique**Cultes du dimanche 15 janvier**

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte cantate BWV
161 «Komm, du süsse Todesstunde»
avec le chœur Da Camera, sous la direc-
tion de Philippe Huttenlocher, avec

sainte cène. Garderie et école du diman-
che à Collégiale 3.

Temple du Bas: di à 9h, Gottesdienst;
à 10h15, culte avec sainte cène. Je à 10h,
méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: chapelle ouverte tous les
jours de 9h à 18h pour le recueillement.

Valangines: di à 9h30, culte avec sainte
cène suivi d'un brunch organisé par
l'aumônerie de jeunesse.

Est:

La Coudre: di à 10h, culte avec sainte
cène. Temple ouvert en journée pour le
recueillement.

Pourtalès: di à 10h, culte ou messe.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portu-
gais. Di à 10h et 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h,
messe. Di à 17h30, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à
10h30, messe.

La Coudre, Saint-Norbert: sa à 18h30,
messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: sa à 16h,
messe en croate. Di à 10h, messe en
polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6^e étage:
di à 10h, célébration dominicale
(aumônerie protestante 1^{er} et 3^e di) et
catholique (2^e et 4^e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-
de-Vattel): di à 9h45, messe à La Chau-de-
Fonds.



Impressum

Editeur:

Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:

Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:

Patrice Neuenschwander, journaliste
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste

Illustration:

Stefano Iori, photographe

Secrétariat:

Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:

• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:

www.neuchatelville.ch

Mise en page:

Cathy Ecabert

Impression:

Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:

22'000 exemplaires



L'instantané de Stefano Iori...



... Tumulte: la mort du cygne

UN PARRAINAGE SOLIDARITÉ pour l'avenir des enfants



© Jolidon / Tdh



Terre des hommes

aide à l'enfance - www.tdh.ch

- Oui, je souscris un parrainage
solidarité en faveur des enfants**

Je verserai chaque mois:

Fr. 30.-

Fr. _____

Veillez m'envoyer la confirmation de mon parrainage
et les bulletins de versement.

- Je souhaite recevoir plus d'informations
sur les parrainages

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

NPA/Lieu _____

Date _____

Signature _____

**Terre des hommes, Service Parrainages
En Budron C8, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél 021/654 66 66 • fax 021/654 66 77
E-mail: info@tdh.ch**



Annonce gratuite



Alain Ribaux et Thomas Facchinetti adressent leurs vœux à la population neuchâteloise

Bonne année électorale

Le président du Conseil communal Alain Ribaux (PLR) et le président du Conseil général Thomas Facchinetti (PS) présentent leurs vœux aux habitants de Neuchâtel. Les deux élus reviennent sur l'année écoulée et évoquent les enjeux de celle à venir. Outre les élections communales, 2012 verra la progression d'une refonte urbanistique d'envergure qui redessinera les rives du lac. L'avenir de Xamax et le projet de nouvelle répartition de l'impôt sur les entreprises sont autant de motifs d'inquiétude.

Messieurs les présidents, quel bilan tirez-vous de l'année passée?

Alain Ribaux: Le grand événement de l'année a été, bien sûr, le Millénaire. L'air de rien, les festivités sont des moments importants, qui donnent confiance à la population, réjouissent et rendent optimistes. Le Millénaire a bien fonctionné et restera longtemps gravé dans les mémoires. Un autre temps fort a été l'octroi d'une concession pour un casino. Les travaux devraient démarrer ces prochaines semaines à la Rotonde. Sur un plan moins réjouissant, la fermeture de Globus a marqué les esprits. C'est toute la symbolique de l'animation commerçante du centre-ville qui en a pris un coup.

Thomas Facchinetti: Le bilan d'ensemble positif est assez étonnant en contrastes. A lire la presse, les nouvelles ont été plutôt mauvaises et les perspectives sombres, avec des inquiétudes sur le front de l'économie, de la finance et de l'emploi. Pourtant,



Pour Alain Ribaux et Thomas Facchinetti, l'un des enjeux de 2012 sera de redessiner les rives du lac, des Jeunes-Rives à la place Numa-Droz en passant par le port.

réés sur le plateau de la gare et la participation active de toutes les générations à la vie sociale et culturelle témoigne de la vitalité des habitants de la ville. Il y a en fait un décalage frappant entre la perception que l'on a de notre environnement et la réalité d'une qualité de vie, qui est comparativement à d'autres endroits bien agréable et attractive à Neuchâtel.

Quels sont à vos yeux les grands dossiers et les enjeux pour la ville en 2012?

A.R.: L'avenir de Xamax est un motif d'inquiétude, lorsque l'on sait l'attachement de la population à son club et ce qui se passe aujourd'hui. Le football est un vecteur de rêve, d'émotions et Xamax une carte de visite importante pour Neuchâtel, un moyen de dialoguer d'égal à égal avec les plus grandes villes du pays. Ce serait tellement dommage que le club disparaisse, mais c'est à craindre.

Par ailleurs, après la mue de la gare et le chantier Microcity, la grande vague urbanistique en passe de modifier fondamentalement la ville va se poursuivre avec le projet de réaménagement de l'espace NumaPort, lié à celui des Jeunes-Rives. C'est tout l'accès des Neuchâtelois à leur lac qui est

en jeu. Il s'agit de la refonte la plus importante depuis la création de la zone piétonne. Autre rendez-vous important, les élections communales, bien sûr, qui se tiendront en mai. J'espère que les Neuchâtelois se mobiliseront et se rendront nombreux aux urnes. En outre, le processus de fusion avec les communes limitrophes initié au début de l'année dernière devrait connaître une belle avancée.

Mais le tout grand enjeu de 2012 à mon avis, c'est celui des moyens financiers dont la ville disposera à l'avenir, sous l'angle particulier de la répartition de l'impôt sur les personnes morales. A la suite de la nouvelle loi votée l'an dernier, une réflexion est en effet en cours à ce sujet. Or jusqu'à ce jour, ce sont les bonnes recettes fiscales des entreprises qui ont permis à Neuchâtel d'absorber ses charges de centre, insuffisamment reconnues par la péréquation. Il est capital pour la ville de disposer encore à l'avenir de moyens suffisants pour jouer son rôle de locomotive du canton. Car je suis convaincu que si Neuchâtel rayonne, c'est l'ensemble du canton qui rayonnera également.

T.F.: La situation très tendue sur le marché du logement et sur le front de l'emploi représentent des enjeux déterminants. Une redynamisation de l'activité commerciale au centre-ville s'impose aussi avec acuité. Il y a l'avenir qui

se fait, hors de notre zone directe d'influence, et l'avenir que l'on fait, en fonction de notre marge de manœuvre, même lorsqu'elle est étroite. Concernant le réaménagement des rives, je constate que par-delà les attaques politiques partisans, tous les élus ont envie de faire de Neuchâtel une

« Comme l'a dit John Petit-Senn, c'est dans la main du pauvre que l'argent placé rapporte le plus. »

ville qui a belle et fière allure, de placer le joyau qu'elle est déjà dans un écrin qui la mette particulièrement en valeur. C'est réjouissant, car cela marquera au quotidien l'avenir des générations actuelles et futures. Quant aux enjeux économiques et financiers, ils échappent malheureusement un peu trop à la souveraineté politique de nos autorités locales. Il est possible cependant d'agir pour placer au centre de nos choix les principes de solidarité et d'égalité, de responsabilité envers



le nombre de logements, d'emplois et d'habitants a augmenté à Neuchâtel malgré de regrettables suppressions d'emplois et fermetures de commerces. Diverses actions ont été entreprises l'an dernier par les autorités, l'important chantier qu'est Microcity a démarré, des infrastructures de formation flambant neuves ont été inaugu-



notre environnement et de mieux vivre ensemble. Comme l'a dit John Petit-Senn, c'est dans la main du pauvre que l'argent placé rapporte le plus.

Quels vœux formez-vous pour la nouvelle année?

A.R.: Que les Neuchâtelois croquent la vie à pleines dents, qu'ils jouissent de cette ville que j'adore et qui est magnifique, passionnante et attachante.

T.F.: Je tiens à leur exprimer cette citation de confiance à s'engager d'Antoine de Saint-Exupéry: fais de ta vie un rêve, et d'un rêve, une réalité!

Aline Botteron